



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

### POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain  
(suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne pour qu'il présente le projet de résolution A/37/L.46/Rev.1, qui contient un nouvel appel à la clémence en faveur de combattants de la liberté sud-africains.

2. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Qu'il me soit permis de présenter très brièvement le projet de résolution A/37/L.46/Rev.1, que ma délégation a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale au nom du Groupe des Etats d'Afrique, présidé par la Jamahiriya arabe libyenne pendant le mois de décembre. Ce projet de résolution a trait à une question d'ordre humanitaire d'un caractère urgent. En effet, les sentences prononcées contre les six combattants de la liberté sud-africains mentionnés dans le projet de résolution ont été maintenues, et rien n'empêche le gouvernement raciste de Pretoria de les exécuter à tout moment. C'est ce qui nous a poussés à insister pour que cette question soit étudiée maintenant et que ce projet de résolution soit présenté à l'Assemblée.

3. Nous savons tous le mal et la misère qu'incarne l'*apartheid* pratiqué en Afrique australe. Il y a quelques jours, nous avons terminé le débat sur le point relatif à la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Toutes les délégations, dont la mienne, ont eu l'occasion d'exprimer leur opinion à ce sujet et de mettre en lumière les tragédies résultant d'une telle politique. C'est pourquoi je n'entrerai pas maintenant dans les détails de cette question.

4. Cependant, je voudrais attirer l'attention sur le fait que les sentences de mort auxquelles se réfère le projet de résolution doivent être considérées dans le cadre d'une campagne de persécution et d'oppression des citoyens nationalistes opposés à l'*apartheid*, qui est notamment dirigée contre l'African National Congress [ANC]. Ces actes prouvent combien le régime raciste ignore les résolutions et les appels répétés de la communauté internationale.

5. Le projet de résolution traite d'une question purement humanitaire. Il tend à sauver la vie de

certains militants innocents qui n'ont commis d'autre crime que de s'opposer à la politique de discrimination raciale pratiquée par le régime minoritaire en Afrique du Sud. Ces militants réclament la liberté, la justice et l'égalité et expriment ainsi clairement la volonté de la communauté internationale et son rejet de la politique de discrimination raciale qui a été condamnée par l'Assemblée générale plus d'une fois et qui est considérée comme un crime contre l'humanité.

6. Le projet de résolution fait état, dans son préambule, du rejet du pourvoi en cassation des sentences de mort prononcées contre trois membres de l'ANC; il constate que les autorités sud-africaines n'ont pas tenu compte de l'appel à la clémence lancé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 37/1 du 1<sup>er</sup> octobre 1982, en faveur de trois autres combattants de la liberté sud-africains, et considère que la poursuite de la répression des adversaires de l'*apartheid* ne peut qu'avoir des conséquences graves.

7. Dans le dispositif de ce projet de résolution, l'Assemblée générale demande aux autorités sud-africaines de ne pas exécuter les six combattants de la liberté mentionnés dans le projet et leur demande de commuer les sentences de mort dès que possible. Elle recommande que le Conseil de sécurité adresse un appel à la clémence aux autorités sud-africaines pour qu'elles n'exécutent pas les six membres de l'ANC et prie le Secrétaire général de communiquer immédiatement cette résolution aux autorités sud-africaines et de faire rapport sur la question à l'Assemblée générale le 15 décembre 1982 au plus tard.

8. Etant donné le caractère purement humanitaire du projet de résolution, j'en appelle à l'Assemblée générale afin qu'elle l'adopte sans vote. J'invite également les Etats Membres représentés à l'Assemblée générale à n'épargner aucun effort en vue d'alléger les sentences prononcées contre ces innocents.

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote.

10. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis appuie l'objectif humanitaire du projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous aurions pu nous joindre au consensus — et nous aurions souhaité le faire — en faveur d'un appel humanitaire direct de la part de l'Assemblée générale pour la clémence à l'égard des condamnés. Malheureusement, les auteurs du projet de résolution ont choisi de se rallier à un libellé tendancieux, fondé sur des motifs politiques. Une telle rhétorique dans un projet de résolution sur lequel l'Assemblée générale aurait pu se prononcer d'une seule voix est non seulement inutile mais peut aussi amener à douter du sérieux de

la question actuellement à l'examen et, en fait, du caractère humanitaire du projet de résolution lui-même. Par conséquent, bien que nous partagions totalement les préoccupations humanitaires qui devraient constituer le seul objectif du projet de résolution, les Etats-Unis se voient contraints de s'abstenir.

11. M. ALBORNOZ (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : L'Equateur, tout comme d'autres Etats d'Amérique latine l'ont fait depuis 20 ans, s'est toujours prononcé en faveur de ses frères d'Afrique, par l'intermédiaire de résolutions sur cette question, qui reflètent non seulement une tragédie douloureuse pour les peuples d'Afrique du Sud, mais également une menace grave et croissante à la paix et à la sécurité internationales. Cette situation mérite toute notre attention appelle des sanctions conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

12. En ce qui concerne le projet de résolution A/37/L.46/Rev.1 qui contient un nouvel appel à la clémence en faveur des combattants de la liberté sud-africains, je dois souligner que la Constitution de l'Equateur, issue d'un référendum populaire, stipule en son article 4 :

“L'Etat équatorien condamne toute forme de colonialisme, de néo-colonialisme, de discrimination ou de ségrégation raciale. Il reconnaît le droit des peuples à se libérer du joug de ces systèmes d'oppression.”

13. Dans notre pays, fier de ses ressources humaines, forgées dans le creuset de différentes races et cultures, toute discrimination raciale est illégale et l'*apartheid* est considéré comme un crime contre l'humanité, étant donné qu'il constitue l'une des formes les plus honteuses de discrimination, surtout lorsqu'il est pratiqué dans un pays qui se vante d'être civilisé et dont les dirigeants actuels sont les descendants de ceux qui ont colonisé des terres africaines sous prétexte d'y apporter la paix et la justice.

14. La Constitution de l'Equateur, en son article 19, indique clairement que parmi les garanties dont tous les peuples doivent bénéficier se trouvent “l'inviolabilité de la vie, l'intégrité de la personne humaine et le droit au développement sur les plans matériel, physique et moral. La torture ou tout traitement inhumain dégradant sont interdits. Il n'y a pas de peine de mort.” En conséquence, l'Equateur votera en faveur du projet de résolution A/37/L.46/Rev.1.

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/37/L.46/Rev.1. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour* : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchecoslovaquie, Kampuchea démocratique, Yémen démocratique, Danemark, Djibouti, République dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée

équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, République démocratique allemande, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Kenya, République démocratique populaire lao, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Iles Salomon, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Swaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

*Votent contre* : néant.

*S'abstiennent* : Etats-Unis d'Amérique.

*Par 127 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté (résolution 37/68)<sup>1</sup>.*

16. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote.

17. M. WYATT (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a voté pour le projet de résolution A/37/L.46/Rev.1. Notre motivation est entièrement humanitaire, mais comme nous l'avons déjà expliqué après avoir voté en faveur d'un projet de résolution semblable [A/37/L.2/Rev.1], le 1<sup>er</sup> octobre dernier [14<sup>e</sup> séance], nous émettons de sérieuses réserves quant à la question de savoir si le libellé du projet de résolution que nous venons d'adopter est celui qui convient le mieux pour atteindre son objectif.

18. En effet, son objectif est de demander au Président de l'Afrique du Sud d'exercer son droit de grâce. Les auteurs du texte sont-ils réellement convaincus que les termes choisis vont bien dans ce sens ? Ces termes peuvent-ils convaincre les autorités sud-africaines ? Il s'agit là d'éléments que l'Assemblée générale devrait prendre en considération si des projets de résolution de ce genre devaient lui être de nouveau présentés.

19. Finalement, comme auparavant, ma délégation a reçu pour instruction de déclarer officiellement que le fait de s'être prononcée en faveur du projet de résolution n'implique aucune prise de position sur les procédures judiciaires à l'issue desquelles les personnes dont les noms apparaissent dans le projet de résolution ont été condamnées. Cela ne préjuge également en rien notre position quant à l'action du Conseil de sécurité, telle que recommandée au paragraphe 2 du dispositif.

20. M. LASARTE (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation uruguayenne a voté pour le projet de résolution en fonction de trois con-

sidérations essentielles : en premier lieu, le caractère hautement humanitaire du projet de résolution; ensuite, la ferme opposition de mon pays à la peine de mort; et, enfin, la condamnation permanente de l'Uruguay de la politique d'*apartheid*.

21. Cependant, ma délégation tient à renouveler les réserves qu'elle a formulées lors de l'adoption de la résolution 37/1 au cours de la présente session [*ibid.*].

#### POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

##### La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général (*suite*)

22. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : La question que nous examinons aujourd'hui, c'est-à-dire la situation au Moyen-Orient, est en fait celle du fléau que représente le sionisme, avec sa nature raciste, expansionniste, et ses crimes passés et présents qui menacent la paix et la sécurité internationales. Israël, comme le monde entier le reconnaît aujourd'hui, constitue le plus grand danger pour notre planète et ses fondements mêmes menaçant la sécurité et la vie même des peuples et impliquant le risque d'une destruction globale. En effet, le militarisme israélien a démontré au monde entier, cette année encore, de par ses ambitions et ses tendances agressives et de par sa puissance et celle qui lui vient de l'extérieur, qu'il était capable de soumettre la région du Moyen-Orient à la destruction et à la mort.

23. Son comportement irresponsable et déraisonnable pendant l'été 1982 est une preuve supplémentaire du fait que la mentalité sioniste puise dans la destruction et l'effusion de sang du peuple arabe la principale source de son activité agressive. Il est regrettable que les Etats-Unis d'Amérique, après tout le sang qui a coulé et les destructions qui ont eu lieu, continuent de renforcer le sionisme sur les plans militaire, politique, financier et publicitaire, tout en sachant que cet appui, où qu'il se manifeste, menace l'existence arabe. Les Etats-Unis prétendent ne pas être en mesure de modérer leur protégé, mais nous savons tous qu'Israël n'aurait pu mettre en œuvre ses aventures militaires depuis 1967 jusqu'à aujourd'hui s'il n'avait disposé des ressources de divers ordres offertes par les Etats-Unis. Oui, le sionisme exerce une pression sur les Etats-Unis pour que les ressources de ce pays soient transférées au profit d'Israël. Mais les gouvernements successifs, des Etats-Unis, pour des raisons d'ordre stratégique et économique qui leur sont propres, se sont hâtés d'encourager et de pousser Israël à pratiquer l'hégémonisme, car, par l'intermédiaire de cet hégémonisme, Israël continue d'être la première base militaire dans le cadre des plans stratégiques impérialistes qui cherchent sans cesse à absorber et à éliminer les droits et intérêts nationaux de la nation arabe.

24. Les Etats-Unis ont voulu nous faire croire qu'ils n'avaient pas le choix lorsqu'ils ont eu à se prononcer sur des projets de résolution concernant le problème du Moyen-Orient. Nous avons failli croire cela et éprouver de la sympathie pour cette superpuissance dont les potentialités sont entre les mains d'une minorité qui n'est même pas la plus

grande parmi les minorités. Le fait est qu'une analyse plus approfondie permet de s'apercevoir que cette allégation outrepassa la réalité pour persuader les Arabes et d'autres peuples de ne pas rendre les Etats-Unis responsables de ce qui se passe à l'heure actuelle au Moyen-Orient. A titre d'exemple, les Etats-Unis savaient d'avance que l'agression israélienne de 1967, perpétrée contre trois Etats arabes, allait avoir lieu. Qu'ont fait les Etats-Unis pour arrêter cette agression ? Nous connaissons tous la politique de ce pays, qui visait à renforcer, protéger et assurer le succès de cette invasion pour bénéficier de ses conséquences.

25. Nous savons également que Washington connaissait les objectifs d'Israël au Liban. Qu'a-t-on fait pour arrêter cette invasion, qui a commencé le 6 juin et qui se poursuit encore maintenant ? Qu'il nous suffise de nous référer à une déclaration du président Carter à ce sujet, dans laquelle il a confirmé que le Gouvernement des Etats-Unis savait d'avance ce qui allait se passer. Qu'a fait ce gouvernement après l'invasion pour y mettre fin ? N'était-il pas du devoir des Etats-Unis de s'acquitter de leurs responsabilités, conformément aux résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, en demandant à Israël de mettre fin à son agression ? Bien au contraire, les Etats-Unis ont profité de la tragédie des peuples libanais et palestiniens pour qu'Israël puisse réaliser ses objectifs. Est-ce que l'éviction de l'Organisation de libération de Palestine [OLP] de Beyrouth n'était pas une des demandes de Sharon, agréée par Washington ? Est-ce que l'entrée des troupes israéliennes à Beyrouth ne représentait pas le rêve de Begin d'occuper une capitale arabe sans que les Etats-Unis fassent quoi que ce soit ? C'est ainsi que le sang d'innocents a coulé pendant les massacres des camps de Sabra et de Chatila, qui figurent dans l'histoire parmi les crimes commis contre l'humanité. Israël est resté au Liban comme force d'occupation pour attiser la guerre civile et empêcher l'entente nationale.

26. Nous nous demandons si les groupes de pression — c'est-à-dire le lobby juif aux Etats-Unis — constituent l'obstacle empêchant la restauration de la stabilité et de la sécurité au Liban. Ceux qui élaborent les plans des Etats-Unis à Washington veulent-ils qu'Israël complète sa victoire par une victoire politique, au détriment de la nation arabe ? Les Juifs américains eux-mêmes ne croient plus en l'utilité du lobby juif. Le rabbin Alexander Schindler, bien connu pour ses convictions sionistes, a lancé, à Denver, un appel publié dans le *New York Times* du 5 décembre dernier :

“de nombreux juifs américains ont été “reliés à Israël comme à un dialyseur, une merveille scientifique qui maintient leur judaïsme en vie.”

“...”

“Pour de nombreux Juifs américains [Israël] est devenu la synagogue et son premier ministre leur rabbin. Leur opinion sur les questions d'ordre intérieur et international est trop souvent déterminée par la question suivante : est-ce bon ou mauvais pour Israël\* ?”

\* Cité en anglais par l'orateur.

Il a ajouté que tout citoyen américain juif doit écouter l'appel du pauvre et du faible dans son pays, au lieu de faire d'Israël sa première cause, et il a dit : "Les faibles, les délaissés appellent à l'aide. Allons-nous les entendre ou nous boucher les oreilles tandis que nous verrons le président Reagan afficher un sourire béni en parlant d'Israël ?"

27. La voix du rabbin Schindler s'est élevée, confirmant ce que nous avons dit à savoir que le lobby juif, malgré sa force, n'est pas la seule bête géante qui impose sa volonté au Gouvernement des Etats-Unis. Quelle est donc la réalité ? S'agit-il des intérêts des monopoles ou des intérêts stratégiques militaires américains qui détruisent le Moyen-Orient par l'intermédiaire d'Israël en prétextant qu'ils sont faibles devant ce lobby effrayant, ou est-ce que le Gouvernement des Etats-Unis donne une importance exagérée à cette bête géante pour se justifier auprès de différents secteurs de l'opinion publique, qui continuent de croire que sans ce lobby juif les Etats-Unis auraient été les amis du peuple arabe et que celui-ci ferait preuve de noblesse de caractère s'il comprenait les causes de l'impuissance de Washington et l'excusait ? Mais la réalité est que les différents lobbies deviennent plus forts ou plus faibles, naissent ou meurent par la volonté du Gouvernement des Etats-Unis et selon ses intérêts, lesquels représentent l'alliance des secteurs militaires et industriels dans ce pays.

28. On prétend que seuls les Etats-Unis possèdent la clef qui ouvre la porte menant à la paix au Moyen-Orient. Mais la réalité montre que les Etats-Unis cherchent à imposer une paix américaine, qui se fonde sur la récompense offerte à l'agresseur israélien au détriment des droits et intérêts du peuple arabe et impose l'hégémonisme américain au Moyen-Orient pour l'exploiter et réaliser les objectifs stratégiques américains sur le plan mondial. Cette logique est entièrement rejetée par notre nation, car les Arabes savent pertinemment que l'ennemi réel n'est autre qu'Israël — lui uniquement — et qu'il n'existe pas d'autre danger en dehors de celui que représente Israël.

29. Parmi les desseins stratégiques des Etats-Unis qui continuent d'être élaborés se trouve la collaboration avec Israël contre les intérêts nationaux arabes qui ne correspondent pas aux intérêts des Etats-Unis. Or, nous l'avons déjà dit, nous ne saurions défendre les intérêts américains qui sont en contradiction absolue avec ceux de la nation arabe.

30. Les Etats-Unis doivent savoir que la paix ne peut être instaurée à moins que les Arabes ne puissent créer un équilibre stratégique qui se fonde sur leur propre potentialité et leurs propres moyens. Washington n'acceptera jamais cela tant que son objectif sera la poursuite de l'hégémonie directe ou indirecte. Contrairement à ce qu'on a prétendu, les accords de Camp David n'étaient pas un pas vers la paix, mais plutôt une invitation à la guerre et à l'agression et une tentative visant à isoler la potentialité de l'Egypte dans le cadre d'une équation stratégique.

31. Ce déséquilibre a encouragé Israël à défier le monde en déclarant Jérusalem sa capitale éternelle, en annexant les Hauteurs du Golan, en menant la guerre contre le Liban et en commettant les crimes

les plus abjects. Aujourd'hui, les Etats-Unis profitent de cette situation pour tirer un enseignement des armes qu'Israël a utilisées contre les forces arabes et pour tuer plus de 30 000 civils arabes. La semaine dernière, nous avons appris qu'une mission militaire du Pentagone s'est rendue en Israël pour échanger des informations sur des armes de destruction, ce qui prouve que les armes des Etats-Unis, exportées contrairement à la loi de ce pays, ont été testées au Liban. Les Etats-Unis entendent-ils ainsi persuader la nation arabe qu'ils sont ses amis ?

32. J'ajouterai que le complot de Camp David, que Washington essaye de développer, a aidé Israël à intensifier la création de colonies de peuplement sur la Rive occidentale, à Gaza et dans les Hauteurs du Golan en tant que faits accomplis pour donner à Israël le prétexte de ne pas se retirer de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem. Israël a mis la main sur 54 p. 100 des terres de la Rive occidentale et a créé 139 colonies de peuplement sur la Rive occidentale et à Gaza et 33 au Golan. Quant à Jérusalem, où la colonisation prend une autre forme, 90 000 Juifs environ ont été transportés dans la partie déjà annexée de cette ville et 30 000 autres ont été envoyés dans ce qu'on appelle les Nahalim, ou exploitations agricoles paramilitaires, dans le but d'étouffer l'existence arabe dans la ville et de l'encercler de tous côtés.

33. Begin a déclaré à maintes reprises qu'"aucune négociation future sur le traité de paix entre Israël et ses voisins arabes n'aboutirait au démantèlement des colonies juives". Le criminel Shamir a confirmé qu'"Israël n'avait pas signé les accords de Camp David dans l'intention de renoncer à la Judée, à la Samarie et à Gaza et qu'aucune force au monde ne pourrait l'y contraindre".

34. Depuis son occupation du sud du Liban, Israël a essayé de créer des succursales d'El-Al et de banques et a empêché les agriculteurs libanais d'écouler leurs produits afin d'assurer l'écoulement de produits israéliens à des prix élevés sur le marché libanais. Israël exploite les eaux du Litani à son propre compte, pour mettre en œuvre ses plans d'expansion au sud du Liban, élaborés pendant les années 50.

35. Si nous devons entrer dans le détail de ce qu'a fait et de ce que continue de faire Israël pour judaïser certaines régions du Moyen-Orient, si nous devons passer en revue les pratiques israéliennes qui contreviennent aux principes élémentaires du droit international et parler de tous les efforts que déploie Israël pour éliminer toutes les chances de paix, nous aurions à écrire un ouvrage en plusieurs volumes. Israël essaye de gagner du temps aux dépens des victimes arabes et en s'appropriant leurs biens, aidés en cela par les tergiversations américaines, bien que Washington prétende rechercher une solution juste et durable à la crise au Moyen-Orient. Nous répétons une fois encore que les Arabes croient à la paix et à la justice ainsi qu'au droit. Toutefois, cette foi en ces principes ne veut pas dire qu'ils renoncent à leurs droits inaliénables.

36. La douzième Conférence arabe au sommet qui s'est tenue à Fès a proposé un plan de paix [A/37/696] se fondant sur les principes suivants : le retrait total des forces israéliennes de tous les territoires

arabes occupés; reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple arabe palestinien, y compris son droit au retour, à l'autodétermination, à la création d'un Etat indépendant, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime; établissement, par le Conseil de sécurité, de garanties de paix — dont l'application serait assurée — qui se fonderaient sur les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, sur la foi qu'ont les Arabes en la paix et dans sa nécessité pour la communauté internationale.

37. En énonçant ces principes, reconnus par les Nations Unies et la majorité des pays du monde, les Arabes savent pertinemment qu'Israël ne recherche pas une paix fondée sur la justice et le droit, mais une paix fondée sur la soumission imposée par la force, l'agression et l'oppression. Aujourd'hui, nous sommes plus que jamais persuadés que les Arabes triompheront de l'agresseur, qu'ils lutteront avec tous les moyens dont ils disposent pour recouvrer leurs droits et faire échec à l'agression, car, en agissant ainsi, ils ne défendent pas seulement leurs droits, leurs intérêts et leur dignité mais encore ceux de tous les pays du monde.

38. Notre lutte contre l'agression ne sera pas arrêtée par la force de l'agresseur. Bien au contraire, cette lutte s'intensifiera et nous sommes persuadés que, malgré les souffrances qui lui sont infligées actuellement, notre nation resserrera ses rangs et consacra ses efforts et ses moyens à la lutte contre l'agression, l'injustice, l'indignité et l'assujettissement.

39. L'Organisation des Nations Unies doit adopter une position sans équivoque pour préserver la paix et la sécurité internationales et la Charte des Nations Unies. Cela exige l'adoption d'une résolution demandant aux Etats Membres de mettre fin à leurs relations avec Israël, demandant aux Etats-Unis de mettre fin à leur assistance militaire, économique et politique à Israël, rapportant la résolution 273 (III), dans laquelle l'Assemblée générale a décidé d'admettre Israël à l'Organisation des Nations Unies, et accordant aide et assistance aux Etats arabes pour leur permettre de faire face à l'agression. Une telle résolution n'aurait pas pour but de restreindre l'agression, mais plutôt de renforcer le rôle de l'Organisation internationale et d'éliminer toute menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde entier.

40. En raison du comportement d'Israël et de Washington, l'avenir proche et lointain laisse prévoir des situations dangereuses dont les conséquences seront ressenties non seulement dans notre région mais dans le monde entier. Notre région, qui est située à la croisée de trois continents, où se trouvent les voies de communication les plus importantes du monde, contient des réserves d'énergie qu'Israël essaie de s'approprier.

41. Notre région et la nation arabe ne peuvent plus faire preuve de patience face au danger qui les menace. Les Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, doivent s'acquitter de leurs obligations en exigeant l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte, car, nous commençons à nous demander quelle est l'utilité du maintien de l'Organisation et dans quelle mesure elle est capable d'assurer le respect des idéaux pour lesquels elle a été créée.

42. M. RÁCZ (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Une nouvelle année s'est écoulée et la crise du Moyen-Orient est pourtant très loin d'être résolue. Ce foyer de tension continue de mettre en danger non seulement la sécurité de cette région mais la paix mondiale également.

43. La grave situation qui ne cesse de se détériorer au Moyen-Orient est une source universelle de préoccupation. Son règlement global, juste et durable est l'une des tâches les plus astreignantes à laquelle la communauté internationale doit faire face aujourd'hui.

44. Le problème du Moyen-Orient est depuis longtemps un lourd fardeau sur la vie politique mondiale. Toutes les mesures prises pour le résoudre ont échoué. Parmi les tentatives faites pour résoudre cette crise ancienne, de nombreuses résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies. Mais ces résolutions, condamnant Israël pour sa politique agressive d'expansion et exigeant d'Israël qu'il renonce à cette politique illégale et dangereuse, sont restées sans effet. Israël a fait fi de tous les appels de la communauté des nations et a refusé de respecter les normes pertinentes du droit international ainsi que les dispositions des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

45. Ayant commis toute une série d'actes d'agression au cours des quatre guerres arabo-israéliennes qui ont eu lieu depuis 1948, ayant proclamé Jérusalem sa capitale éternelle et ayant bombardé les installations nucléaires de l'Iraq, Israël a pris deux autres mesures spectaculaires au cours de l'année écoulée. En décembre dernier, il a annexé le territoire syrien des Hauteurs du Golan, et il y a à peine six mois l'appareil de guerre israélien a envahi le Liban et a occupé militairement une grande partie de cet Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ces deux mesures récentes prises par Israël ne sont qu'une manifestation de plus de la politique d'agression et d'expansion que poursuit ce pays.

46. Compte tenu des mesures adoptées par les gouvernements israéliens successifs, il doit être évident pour tout le monde que la cause fondamentale du conflit arabo-israélien et de la crise du Moyen-Orient — et, en même temps, l'obstacle principal à leur solution — est la politique israélienne fondée sur l'infâme ambition de créer le Grand Israël et de perpétuer les conséquences des actes d'agression commis contre des Etats arabes voisins. Voilà un fait que les mensonges de la propagande israélienne ne sauraient changer.

47. Certes, la communauté mondiale reconnaît depuis longtemps la nature véritable des desseins israéliens et de leurs dangers, mais une grande partie de la population israélienne est également parvenue à la conclusion que la politique actuelle d'Israël va à l'encontre de ses intérêts fondamentaux. Cette tendance toujours croissante s'est reflétée dans les récentes protestations de masse qui ont eu lieu en Israël contre la brutalité des actes les plus récents commis par Israël dans son agression contre le Liban et les Palestiniens dans ce pays.

48. Tous ceux qui sont ici présents savent fort bien qu'Israël n'aurait pu poursuivre sa politique d'agres-



sion et d'expansion, n'aurait pu violer de manière répétée le droit international, faire fi de l'autorité des Nations Unies en méprisant constamment les résolutions de l'Organisation, et n'aurait pu ignorer obstinément l'opinion publique mondiale sans l'appui politique, militaire et économique qu'il reçoit de son allié principal et sans sa coopération stratégique avec les Etats-Unis d'Amérique.

49. Comme cela a été amplement démontré une fois de plus par la proposition américaine de septembre 1982 sur la manière de régler le problème du Moyen-Orient, Washington, pour réaliser ses propres aspirations, prend depuis longtemps parti pour Israël. Une manifestation éloquent de cette étroite coopération a été, il n'y a pas si longtemps, les accords de Camp David sur des marchés séparés. Le prétendu processus de paix lancé en vertu de ces accords n'a jamais rapproché la possibilité de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient. Au lieu de cela, ces accords n'ont fait qu'accroître la tension dans la région, en stabilisant la présence israélienne dans les terres arabes et en perpétuant le maintien de l'oppression du peuple palestinien par Israël dans les territoires occupés. Et le couronnement de tout cela a été l'agression israélienne contre le Liban, le siège de Beyrouth et le massacre commis dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila.

50. Le but de cette dernière agression israélienne était de déstabiliser le Liban et d'exterminer physiquement le peuple palestinien afin d'apporter ainsi une solution définitive au problème palestinien. Ces mesures brutales ont été condamnées résolument par l'opinion publique mondiale.

51. Les événements de ces 35 dernières années ont prouvé à maintes reprises et ont confirmé de façon répétée que seuls des efforts collectifs, une approche constructive et la recherche sincère d'une paix véritable pourraient aboutir à une juste solution de cette crise ancienne du Moyen-Orient.

52. La déclaration commune sur le Moyen-Orient, publiée le 1<sup>er</sup> octobre 1977 par l'Union soviétique et les Etats-Unis, était une mesure dans la bonne direction et elle a clairement démontré que la reconnaissance de certaines réalités et la bonne volonté pourraient aussi favoriser la cause de la paix dans cette région. Malheureusement, cependant, un changement important et soudain dans la politique américaine a anéanti plus tard tous les espoirs qu'avait suscités cette déclaration commune.

53. La délégation hongroise continue d'être fermement convaincue que seule une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties concernées, peut assurer le cadre approprié de négociations tendant à une solution globale, juste et durable de tous les aspects de la question du Moyen-Orient. Nous soutenons que l'OLP, seul représentant légitime du peuple arabe palestinien, doit également participer aux négociations sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties.

54. On peut trouver dans de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies les principes de base et les lignes directrices qui devraient présider à la recherche d'une solution véritable aux problèmes. La position arabe unifiée, telle que reflétée dans la déclaration de Fès [*ibid.*], a été définie dans

l'esprit des documents et des principes que je viens de mentionner.

55. Il est généralement accepté que l'acquisition de territoire par la force est inadmissible. Par conséquent, l'occupation et l'annexion illégales de terres arabes par Israël constituent une violation de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies comme des autres normes du droit international. En outre, l'occupation est une source directe d'un très grand nombre de problèmes fondamentaux. Ses conséquences — la création de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés et d'autres mesures destinées à changer le statut juridique, le caractère géographique et la composition démographique de ces territoires — menacent les perspectives à long terme d'un règlement véritable. C'est pourquoi un retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, ou après, y compris Jérusalem, s'impose si l'on veut trouver un règlement juste de la crise dans sa totalité.

56. La principale victime des actes d'agression et de la politique d'annexion d'Israël est le peuple arabe palestinien. Son avenir est l'élément central de tout règlement; son problème constitue le cœur même de toute la crise du Moyen-Orient. Aucune paix durable ne peut être réalisée dans cette région si les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et celui de créer un Etat indépendant et souverain qui lui soit propre, ne sont pas reconnus et pleinement exercés. La résolution 181 (II) de l'Assemblée générale de 1947 prévoyait déjà qu'un Etat indépendant arabe devait commencer d'exister en Palestine. Cette résolution est toujours en vigueur et son appel pour la création d'un Etat palestinien indépendant a été réitéré dans de nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale ces dernières années.

57. Les garanties de la paix et de la sécurité pour tous les Etats de la région à l'intérieur de frontières internationalement reconnues nous paraissent être un élément tout aussi important si nous voulons parvenir à un règlement global de la question du Moyen-Orient. Mais il faut souligner sans équivoque que le droit d'un Etat à la paix et à la sécurité ne peut être assuré en déniaut ce même droit aux autres parties au conflit.

58. Puisque les aspects fondamentaux de la crise du Moyen-Orient sont interdépendants et ne peuvent donc être considérés séparément, un règlement véritable de cette question doit aussi être un règlement d'ensemble. Nous sommes d'avis que la proposition en six points de l'Union soviétique [A/37/457], présentée en septembre dernier par M. Leonid Brejnev, répond à toutes ces conditions, de même qu'elle correspond aux principes approuvés à Fès et nous paraît de nature à servir de base à tous les efforts qui seront déployés à l'avenir en vue de résoudre sans plus de retard cette question brûlante.

59. Notre position à l'égard des différents aspects de la crise du Moyen-Orient est bien connue. Nous l'avons fait connaître en de nombreuses occasions. Nous condamnons fermement la politique d'agression et d'expansion d'Israël, tout en appuyant la juste cause des peuples arabes. C'est dans cet esprit

que nous considérons que l'occupation des terres arabes est illégale et que l'annexion de certains de ces territoires est nulle et non avenue et sans effet au regard du droit international. C'est aussi pourquoi nous exigeons le retrait immédiat d'Israël du Liban, le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, et nous appuyons sincèrement tous les efforts destinés à contraindre Israël à abandonner sa politique expansionniste et à promouvoir un règlement juste et durable d'ensemble de la question du Moyen-Orient.

60. M. KULAWIEC (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons, nous aussi, vu avec préoccupation se dégrader la situation au Moyen-Orient, région devenue un foyer permanent de tension internationale du fait de l'attitude d'Israël. Les événements survenus au Moyen-Orient et l'escalade de l'agression israélienne dans cette région extrêmement sensible ont encore accru le danger de voir le conflit s'étendre.

61. La signature du mémorandum d'entente dans le domaine de la coopération stratégique entre Israël et les Etats-Unis, en novembre 1981, a mis davantage en lumière la nature expansionniste de cette alliance politico-militaire. Mais c'est bien avant cela, naturellement, qu'Israël avait commencé à défier les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de même que les règles en vigueur du droit international, persistant dans son occupation des territoires arabes, étendant sa politique d'annexion, qu'il s'agisse de la Rive occidentale du Jourdain, de la bande de Gaza ou des Hauteurs du Golan, annexant Jérusalem, bombardant le réacteur nucléaire iraquien et se livrant à une guerre d'extermination contre les Palestiniens. Mais en associant, *de jure*, les intérêts du sionisme et de l'impérialisme des Etats-Unis dans le cadre d'une coopération stratégique mutuelle, on est entré dans une nouvelle phase qui, comme le montrent les événements effroyables survenus au Liban, pourrait bien mettre en danger à la fois les peuples du Moyen-Orient et la paix internationale.

62. Les représentants de ces intérêts misent sur la politique de la force, de l'annexion et du terrorisme d'Etat. Israël et sa politique expansionniste sont des instruments bien commodes pour Washington, car ils lui permettent d'appliquer le dangereux concept qui consiste à déclarer que diverses parties du monde, y compris le Moyen-Orient, sont pour eux des sphères d'intérêts vitaux. Il ne fait aucun doute que l'essence même de cette notion consiste à s'arroger le droit exclusif de contrôler les ressources naturelles du Moyen-Orient et les voies d'accès à cette région, tout en renforçant sa présence militaire dans cette zone névralgique.

63. Pour réaliser ces objectifs, il est indispensable d'empêcher la formation d'un front arabe unifié, de semer la discorde dans les rangs des Etats arabes et, sur cette base, de convaincre d'autres Etats d'engager des pourparlers séparés avec Israël. C'est à cela qu'on vise également en cherchant à ressusciter l'esprit de Camp David dans le cadre de la proposition faite par les Etats-Unis en septembre dernier à propos du règlement du problème du Moyen-Orient. Tout comme les accords de Camp David — qui ne sauraient servir de modèle pour parvenir à un règlement global, juste

et durable du problème du Moyen-Orient car ils ont été conclus sans la participation du peuple arabe palestinien et de son seul représentant légitime, l'OLP —, le plan soumis en septembre par les Etats-Unis est également antipalestinien par nature. Comme nous l'avons dit récemment du haut de cette tribune [88<sup>e</sup> séance], comme d'autres délégations l'ont dit avant nous, ce plan est antipalestinien en cela qu'il ignore les éléments fondamentaux propres à favoriser la solution de la question de Palestine, à savoir, la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain et la participation de l'OLP, sur un pied d'égalité, au processus de règlement du problème du Moyen-Orient.

64. En outre, ce plan ignore l'exigence du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Il ignore les éléments du règlement qui sont au cœur même du problème et qui ont été réaffirmés par un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à commencer par la résolution 181 (II) de 1947, toujours en vigueur et qui envisageait la création de deux Etats souverains, un Etat arabe et un Etat juif, sur l'ancien territoire de Palestine.

65. La position fondamentale de la Tchécoslovaquie vis-à-vis de tous ces aspects du règlement du problème du Moyen-Orient a été récemment réaffirmée dans un certain nombre de documents consacrés à la politique étrangère de mon pays, et soulignant l'importance de l'unité de tous les Etats arabes pour que la lutte contre l'agression impérialiste et sioniste soit couronnée de succès. Nous avons également souligné dans ces documents le besoin d'adopter des mesures efficaces contre Israël, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

66. Dans le communiqué commun tchécoslovaquo-syrien, adopté à l'issue de la visite officielle et amicale effectuée en Tchécoslovaquie du 27 au 30 septembre 1982 par le Premier Ministre de la République arabe syrienne, Abdul Raouf Al-Kasm, les deux parties

“ont condamné l'occupation par Israël d'une grande partie du Liban, la destruction de nombre de villes, villages et camps palestiniens, ainsi que les massacres sauvages de Beyrouth. Les deux parties ont également condamné les Etats-Unis d'Amérique qui ont empêché les Nations Unies d'adopter des sanctions efficaces contre l'agresseur et sans l'appui économique, politique et militaire desquels Israël n'aurait pu envahir le Liban et y réaliser ses intentions agressives. Les deux parties ont condamné l'annexion israélienne des Hauteurs du Golan qui constitue une violation de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du droit international, et elles considèrent la décision d'annexion nulle et non avenue, de même que toutes les conséquences qui en découlent. Les deux parties ont en même temps condamné la politique de répression, de création de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et la politique consistant à modifier leur caractère arabe. Les deux parties ont souligné une fois encore qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne pourra être rétablie que sur la base d'un retrait complet et inconditionnel des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et sur la base de

la mise en œuvre des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien arabe, y compris le droit à créer son propre Etat et le droit des Palestiniens à l'autodétermination et au retour dans leurs foyers. A cet égard, les deux parties se sont déclarées convaincues de la nécessité que l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien arabe, participe à toutes les négociations visant à résoudre la situation au Moyen-Orient. Les deux parties ont souligné l'importance de la décision relative au conflit arabo-israélien, adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats arabes à Fès. Elle se sont félicitées des nouvelles propositions soviétiques appuyant les justes exigences des peuples des pays arabes."

67. Les propositions soviétiques consistent en six points réalistes et constructifs et prévoient un règlement global, durable et juste de la situation au Moyen-Orient. Selon nous, ces propositions se fondent sur des principes correspondant aux normes du droit international et aux décisions des Nations Unies relatives au Moyen-Orient. Elle garantissent une vie pacifique et la sécurité à tous les peuples du Moyen-Orient, tant arabes que juif. Le succès de leur application dépend des tentatives collectives sincères de réunir une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. Nous appuyons pleinement ces propositions qui visent, notamment, à mettre fin à la politique d'expansion, à rétablir la justice et la paix dans cette région exceptionnellement sensible du monde.

68. M. OTT (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Tous les Etats et peuples épris de paix observent avec une profonde inquiétude la gravité croissante de la situation au Moyen-Orient.

69. La récente agression brutale contre le Liban et la campagne d'extermination menée par Israël contre le peuple palestinien ont clairement mis en évidence le lien qui existe entre la politique globale d'affrontement et d'accumulation des armes des milieux impérialistes les plus agressifs et l'aggravation des conflits régionaux. Cette politique impérialiste néfaste a encouragé les dirigeants israéliens à intensifier leur politique d'agression et d'expansion.

70. Il ne fait aucun doute que la politique criminelle des milieux dirigeants d'Israël, dirigée contre le peuple palestinien et les Etats arabes, est l'une des causes principales de la grave situation du Moyen-Orient. Soutenus par la principale puissance impérialiste, ils s'efforcent de régler la question de Palestine à leur idée, à savoir par le génocide du peuple arabe de Palestine. Pas à pas, ils procèdent à l'annexion de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, après avoir déjà annexé, en violation du droit international, une partie de Jérusalem et le territoire syrien des Hauteurs du Golan. L'expérience acquise au cours des quelques derniers mois montre, si besoin était, que les dirigeants israéliens ne reculent devant aucun crime, aussi exécrationnel soit-il, afin de réaliser leurs aspirations nationalistes de grande puissance. Cette politique menace tous les Etats et tous les peuples arabes et constitue un danger sérieux pour la paix et la sécurité dans le monde entier.

71. Les récents événements au Moyen-Orient montrent clairement que la politique israélienne d'agression et de guerre correspond aux plans à long terme de l'impérialisme des Etats-Unis qui visent à transformer cette région en une tête de pont stratégique contre les Etats socialistes et les forces de libération nationale, ce que prouvent les diverses activités des Etats-Unis tendant à accroître leur présence militaire directe dans la région du Moyen-Orient. La recherche constante de nouvelles bases militaires destinées à ce qu'il est convenu d'appeler les forces de déploiement rapide sert ce but. Les tentatives impérialistes visant à étendre progressivement le champ d'action des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], sous le masque de ce que l'on nomme les "forces multinationales", sont une expression de ces aspirations.

72. L'appui militaire, économique et politique global et constant fourni à l'agresseur doit être envisagé dans ce contexte. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut comprendre pourquoi Israël, malgré l'appel de la communauté mondiale demandant qu'il soit mis fin à l'agression, continue d'occuper une grande partie du territoire libanais et, de toute évidence, prend les dispositions nécessaires en vue de l'occupation prolongée de ces territoires.

73. La constance et l'héroïsme dont l'OLP fait preuve dans sa lutte pour la mise en œuvre des droits inaliénables du peuple palestinien bénéficient d'un grand respect et de la sympathie du monde entier. Tous les plans impérialistes visant à détruire l'OLP ont échoué. Il est depuis longtemps évident que la politique d'accords séparés et l'exclusion de l'OLP — seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine — n'ont aucune chance de réussir. Toutes les tentatives tendant à relancer cette politique grâce à ce qu'on appelle des "initiatives nouvelles" ne visent qu'à contrecarrer les efforts sérieux entrepris pour rechercher une solution pacifique et juste au conflit du Moyen-Orient.

74. Compte tenu de la politique menée par Israël et ses alliés impérialistes qui met la paix en danger, il est grand temps, de l'avis de la République démocratique allemande, de s'engager sur la voie d'une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient.

75. Au cours de la visite qu'il a faite récemment en République arabe syrienne et dans l'Etat du Koweït et de sa rencontre avec le Président du Comité exécutif de l'OLP, Yasser Arafat, le Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, a réaffirmé la politique rigoureuse suivie par la République démocratique allemande en ce qui concerne le problème du Moyen-Orient et la question de Palestine.

76. La République démocratique allemande estime qu'une solution globale et juste du problème du Moyen-Orient n'est possible que sur la base du retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris la partie arabe de Jérusalem. La solution de ce problème exige la garantie des droits nationaux inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit de retour et son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant, conformément aux



décisions adoptées par les Nations Unies sur la question de Palestine.

77. C'est pourquoi la proposition en six points de l'Union soviétique recueille le plein appui de la République démocratique allemande qui se prononce également en faveur de la mise en œuvre de la proposition soviétique, tendant à convoquer sans retard une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'OLP.

78. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et partout dans le monde, la position et l'action uniformes des Etats arabes et de toutes les forces intéressées à voir le conflit du Moyen-Orient se régler de façon pacifique revêtent aujourd'hui une extrême importance. C'est pourquoi la République démocratique allemande appuie les décisions prises lors de la douzième Conférence arabe au sommet qui s'est tenue à Fès tendant à renforcer les efforts collectifs en vue de parvenir à un règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient.

79. M. LÓPEZ del AMO (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : La rapide détérioration de la situation au Moyen-Orient menace chaque jour davantage la préservation de la paix et de la sécurité internationales et est une question qui retient l'attention de la communauté internationale et la préoccupe de manière continue. En dépit des efforts méritoires déployés par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble pour trouver une solution juste, globale et durable au conflit du Moyen-Orient, ce foyer de tension continue d'empirer et prend des proportions sans précédent.

80. L'Etat israélien défie impunément les multiples résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et viole de façon systématique les buts et principes de la Charte à laquelle il a pourtant adhéré et qu'il s'est engagé à respecter en tant que Membre de l'Organisation. Le problème du Moyen-Orient, dans toutes ses dimensions, représente un défi pour les Nations Unies et pour leur capacité de faire respecter les principes sur lesquels repose l'Organisation. Si Israël peut se permettre cette attitude de défi arrogant, c'est uniquement parce qu'il bénéficie de l'appui politique, diplomatique, économique et militaire que lui offre ouvertement un membre permanent du Conseil de sécurité — les Etats-Unis d'Amérique —, sur la base d'une alliance stratégique dirigée contre les pays arabes et d'autres peuples de la région.

81. Comme chacun le sait, l'exercice systématique du droit de veto auquel recourent les Etats-Unis d'Amérique au sein du Conseil de sécurité continue d'empêcher cet organe des Nations Unies d'adopter les mesures propres à mettre fin aux actes criminels du gouvernement sioniste. Comment expliquer autrement — si ce n'est grâce à cet appui inconditionnel fourni par les Etats-Unis — que des actes tels que l'annexion de la ville de Jérusalem, l'attaque contre l'installation nucléaire iraquienne, l'annexion du territoire syrien des Hauts de Golan et l'intention déclarée d'annexer les territoires palestiniens occupés grâce à l'intensification systématique de la colonisation *manu militari* de ces territoires soient restés impunis ? Comment expliquer, sinon en vertu de

l'appui de Washington, les événements qui se sont produits récemment au Liban ?

82. La communauté internationale a été témoin, au cours de ces derniers mois, d'actes de barbarie et d'extermination commis par Israël, qui ne peuvent être comparés qu'au génocide nazi-fasciste perpétré durant la seconde guerre mondiale.

83. La résistance populaire palestinienne à l'invasion brutale du Liban, le blocus inhumain de la ville de Beyrouth et le génocide dont ont été victimes des réfugiés sans défense des camps de Sabra et de Chatila constituent de nouvelles pages d'héroïsme qui mettent en relief toute la grandeur du peuple palestinien et la légitimité de sa lutte et de ses aspirations.

84. Trois mois se sont écoulés depuis que les combattants palestiniens se sont retirés de Beyrouth. Pourtant, les forces militaires israéliennes sont toujours présentes en territoire libanais, en violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et au mépris ouvert de l'opinion publique internationale.

85. Les derniers événements démontrent sans l'ombre d'un doute qu'il est urgent de trouver une solution à la question palestinienne, noyau du conflit du Moyen-Orient. Si l'on désire sincèrement progresser vers une solution juste, globale et durable du conflit arabo-israélien, il est impératif d'exiger le retrait immédiat d'Israël des territoires arabes et palestiniens occupés, c'est-à-dire du territoire du Liban, de la Rive occidentale, y compris Jérusalem, de Gaza et des Hauts de Golan.

86. La question du Moyen-Orient ne pourra être résolue tant qu'on n'aura pas garanti au peuple palestinien héroïque l'exercice de ses droits inaliénables, le respect de son droit à l'autodétermination et la création d'un Etat souverain et indépendant en Palestine, sous la direction de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

87. Une mesure constructive et importante dans la recherche d'une solution globale, négociée sur des bases justes, serait la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation des parties concernées, y compris celle de l'OLP, sur un pied d'égalité.

88. Par tradition, le mouvement des pays non alignés a concentré son attention sur la question de la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine et a apporté son appui actif et témoigné sa solidarité à la cause de la paix dans cette région, ainsi qu'à la lutte que mène l'OLP pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables. Dans cet esprit, le Bureau de coordination des pays non alignés a tenu pendant l'année en cours deux réunions ministérielles extraordinaires, l'une au Koweït, du 5 au 8 avril, et l'autre à Nicosie, du 15 au 17 juillet. Ces deux réunions avaient pour but d'étudier les nouveaux éléments de tension qui ont surgi dans la région au sujet de la question de Palestine et de mettre au point des mesures efficaces propres à renforcer la solidarité avec la lutte des peuples arabes en vue de la libération de leurs territoires et en faveur du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP.

89. Dans son communiqué final, la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à La Havane du 31 mai au 5 juin 1982, a également accordé une priorité élevée à la Palestine et au Moyen-Orient [A/37/333, par. 72 à 103] et a réaffirmé sa condamnation de la politique effrénée d'agression et d'expansionnisme d'Israël, qui la préoccupe au plus haut point, et qui transforme cette région en l'un des foyers principaux de conflit qui, faisant partie de l'escalade militaire impérialiste, met en péril la paix et la sécurité internationales. Les ministres ont confirmé que cette politique d'agression et d'oppression démontrait qu'Israël continuait de violer les lois internationales, la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Organisation. C'est pourquoi les ministres ont estimé qu'Israël n'était pas un Etat épris de paix. Ils ont considéré, en outre, que l'appui qu'Israël recevait des Etats-Unis d'Amérique constituait le facteur décisif de la politique persistante d'agression, d'occupation et de colonisation d'Israël dans les territoires occupés et de son refus obstiné de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien.

90. Cuba élève une fois de plus la voix à cette assemblée pour apporter le témoignage de son appui le plus ferme aux peuples arabes victimes de l'agression israélienne et, en particulier, à l'héroïque peuple palestinien et à son seul représentant légitime, l'OLP. Une fois de plus, nous engageons vivement la communauté internationale à redoubler d'efforts pour trouver rapidement une solution au problème du Moyen-Orient, sur la base du retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés et de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables. Ce n'est que grâce à la réalisation de ces objectifs que l'on arrivera à garantir la paix et la sécurité dans la région.

91. M. NATORF (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Alors que l'Assemblée générale poursuit son débat sur la situation au Moyen-Orient, on ne trouve aucune note optimiste dans les déclarations prononcées jusqu'ici. On ne semble voir aucune possibilité d'évolution positive de la situation. On ne trouve pas dans ces déclarations de perspective de relâchement des tensions dans la région, ni de perspective d'édification des structures de paix.

92. Bien au contraire, tant le débat général, au cours duquel de nombreux orateurs ont souligné les conséquences graves des problèmes existant au Moyen-Orient et les points de vue présentés au cours de l'examen de la question de Palestine il y a quelques jours, que la discussion actuelle sont le reflet d'une très grave préoccupation en ce qui concerne les tendances très dangereuses de l'évolution de la situation dans la région, qui se sont manifestées très clairement ces derniers mois.

93. Il y a un an, alors que l'Assemblée générale se réunissait pour examiner cette question à sa trente-sixième session, la plupart des Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient conscients de la détérioration rapide de la situation qui menaçait d'éclater sur une grande échelle à tout moment. Les nuages sombres et lourds de la politique d'agression accélérée d'Israël avaient déjà jeté sur le Liban une ombre pesante et menaçante. Israël a poursuivi sans répit l'escalade de son expansion dans les territoires

arabes occupés en ayant recours à plusieurs moyens directs et indirects, y compris la colonisation délibérée. Aux mesures déjà adoptées pour procéder à l'annexion illégale de la partie est de Jérusalem, une autre mesure est venue s'ajouter. La décision du Parlement israélien d'étendre la législation, la juridiction et l'administration d'Israël aux Hauteurs du Golan a été une nouvelle preuve de ses intentions expansionnistes. Elle s'est ajoutée à la longue liste des mesures illégales, des faits accomplis, des exemples de la méconnaissance des droits du peuple arabe, des violations flagrantes du droit international et du mépris de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Qui plus est, cette mesure a représenté, en fait, le prélude d'une agression armée caractérisée contre le Liban en juin 1982, considérée avec cynisme dans certains milieux israéliens comme la façon appropriée de résoudre le problème du Moyen-Orient.

94. Point n'est besoin de répéter encore les nombreuses descriptions des actes israéliens d'une cruauté notoire qui ont été commis avec une arrogance brutale et au mépris total de toutes les normes généralement contraignantes du droit international. Plus d'une fois, le monde a pu voir sur les écrans de télévision ou sur des photographies ce qui s'était passé. L'opinion publique en général, y compris en Israël et au sein de la communauté juive, a réagi avec indignation et écœurement.

95. L'objectif israélien d'élimination physique des Palestiniens, et surtout de son dirigeant, l'OLP, n'a pas pu être atteint. Forcée dans les plus difficiles combats, l'OLP a, avec son peuple, remporté une autre victoire qui vient la consolider et renforcer sa détermination plus que jamais auparavant. Cette victoire relève aussi davantage son statut politique et son prestige moral dans les instances internationales.

96. Aujourd'hui, à la suite de l'agression d'Israël contre le Liban, la situation au Moyen-Orient est encore plus dramatique. Les troupes israéliennes occupent de vastes étendues du Liban, alors que leur retrait a été exigé immédiatement et sans conditions. Ainsi, l'ingérence brutale dans les affaires intérieures du Liban, les actes de provocation contre la Syrie et les menaces contre l'Iraq se poursuivent, et les protestations du monde entier n'y font rien.

97. La tension au Moyen-Orient a des conséquences qui dépassent de loin l'échelle régionale. Comme une poudrière dont le détonateur est sur le point d'être déclenché, la situation dans la région représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Le monde entier attend un règlement pacifique dans cette région. Pourtant, comme on le sait, depuis des années, la politique des autorités israéliennes a rendu impossible toute solution juste et durable de la crise. On sait également qu'Israël laissé à lui-même ne pourrait servir de fer de lance à l'agression. Dans ses actes, cependant, Israël peut compter entièrement sur les forces qui, dans l'escalade de la tension au Moyen-Orient, voient la possibilité d'atteindre leurs objectifs sinistres. Israël sait que son appareil de guerre bénéficie de l'appui illimité et de l'assistance de son allié stratégique, les Etats-Unis, qui souhaite véritablement renforcer sa présence militaire dans la région, créer la tension et

provoquer l'agression pour servir ses objectifs. Se conformant à l'attitude fragmentaire et séparatiste de ce que l'on a appelé le processus de Camp David et présentant un nouveau plan qui découle directement de leur évaluation de la situation créée par l'agression israélienne au Liban, les Etats-Unis poursuivent activement et brutalement une politique visant à réaliser leurs objectifs stratégiques aux dépens de la population de cette région et au détriment d'une paix et d'une sécurité réelles dans cette partie du monde.

98. Au fil des ans, la Pologne a toujours adopté une position constante et ferme en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, position qui a toujours été le reflet de notre profonde préoccupation et de nos efforts actifs en vue d'éliminer les foyers de tension, d'améliorer le climat et de défendre la cause de la paix à laquelle aspirent tellement les peuples de la région ainsi que tous les peuples du monde.

99. Il y a quelques jours, prenant la parole au cours du débat sur la question de Palestine [88<sup>e</sup> séance], point crucial du conflit du Moyen-Orient, nous avons mis l'accent sur les conditions fondamentales requises pour une paix globale, juste et durable dans la région.

100. La Pologne, fidèle aux principes permanents de sa politique étrangère, a toujours été parmi ceux qui considèrent qu'aucun effort ne doit être ménagé pour l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient. Selon nous, le seul moyen d'y parvenir est de rechercher un règlement global établi sur des bases réalistes.

101. La Pologne prend note avec satisfaction des principes de base avancés pour la solution de la question de Palestine et le règlement complet du problème du Moyen-Orient présentés par la douzième Conférence arabe au sommet, qui s'est tenue à Fès.

102. La proposition en six points faite par l'Union soviétique le 15 septembre 1982 au sujet d'un règlement pacifique au Moyen-Orient nous apparaît comme étant une base réaliste et solide. Le strict respect du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par l'agression, la garantie du droit inaliénable du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination, la restitution de la partie orientale de Jérusalem aux Arabes pour qu'elle devienne partie intégrante de l'Etat palestinien, le droit de tous les Etats de la région à une existence sûre et indépendante et au développement sur des bases réciproques, la cessation de l'état de guerre et l'instauration de la paix entre les Etats arabes et Israël, et les garanties internationales d'un règlement, avec la possibilité que les garants soient des membres permanents du Conseil de sécurité ou le Conseil dans son ensemble, tels sont les éléments qui sont à la base d'un règlement global, réellement juste et durable.

103. L'appui de la Pologne à la cause de la paix au Moyen-Orient n'est pas seulement un appui verbal. Par le passé, comme aujourd'hui, nous avons participé à tous les efforts véritables en vue de rétablir la paix dans la région. C'est toujours dans cet esprit que nous avons contribué de façon concrète à cette cause commune. Depuis neuf ans maintenant — depuis octobre 1973 —, des soldats polonais servent sous le drapeau des Nations Unies. Cette présence militaire est une nouvelle preuve du ferme engage-

ment de la Pologne à la cause du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. C'est en tenant compte de cet objectif que le Gouvernement de la République populaire de Pologne a récemment répondu de façon positive à l'appel du Secrétaire général et a accepté de fournir des troupes pendant six mois encore à la FNUOD. Ainsi, nous continuerons de participer directement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans l'intérêt de la paix et de la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et dans l'esprit de la Charte.

104. En même temps, nous espérons que les conditions permettant un règlement pacifique au Moyen-Orient seront créées — le plus tôt sera le mieux — et que le déploiement des forces des Nations Unies pour le maintien de la paix ne sera plus nécessaire.

105. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Il ne serait nullement exagéré de dire que, cette année, l'activité de l'Organisation et, si l'on examine les choses d'une façon plus large, l'évolution de la situation internationale dans son ensemble, ont particulièrement été marquées par les événements du Moyen-Orient. Pour la seule année 1982, l'Assemblée générale a dû se réunir quatre fois en sessions extraordinaires d'urgence afin d'examiner la situation dans cette région du monde. Le Conseil de sécurité a consacré à cette question 49 de ses 82 séances.

106. Ces statistiques alarmantes nous obligent, une fois encore, à examiner attentivement la nature des événements survenus au Moyen-Orient. Les chiffres que j'ai cités révèlent la montée de l'agression et de l'expansion d'Israël à l'encontre des Etats et des peuples arabes. Ces actes ont pris la forme d'une guerre de piraterie contre le Liban, de villages et des villes arabes en ruines, du massacre sanglant dans les camps palestiniens de Sabra et de Chatila qui a ému le monde entier, de la mort, de souffrances et de privations endurées par des centaines de milliers de personnes. Derrière tous ces événements sinistres se profile, appuyée par les Etats-Unis, la gigantesque machine de guerre d'Israël qui a utilisé tout son arsenal d'armes modernes et son pouvoir de destruction contre les Palestiniens et les Libanais et qui occupe près de la moitié du territoire appartenant à un Etat souverain voisin, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

107. Or, il n'y a pas si longtemps, Camp David résonnait des serments selon lesquels les accords qui y avaient été signés constituaient le pas le plus important sur la voie de la paix au Moyen-Orient. La sorte de paix dont il s'agissait est tout à fait évidente si l'on considère qu'après Camp David plus de sang a été versé que durant l'agression israélienne de 1967. Les mémoires de l'ancien Président des Etats-Unis, M. Carter, publiées récemment, montrent qu'au cours des pourparlers de Camp David les éléments suivants se sont très clairement précisés : premièrement, qu'Israël rejetait la disposition essentielle de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité relative à l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force et estimait que cette mesure ne devait s'appliquer ni au territoire syrien des Hauteurs du Golan, ni à la Rive occidentale du Jourdain, ni à la bande de Gaza; deuxièmement, qu'Israël ne voulait

pas retirer ses troupes de ces territoires, mais au contraire avait l'intention de les annexer; troisième-ment qu'Israël avait l'intention de maintenir et d'étendre ses colonies de peuplement sur la Rive occidentale afin de renforcer son occupation. Malgré cela, les Etats-Unis ont cependant apposé leur signature à la transaction de Camp David, transaction qui s'est faite avant tout aux dépens des peuples arabes palestiniens.

108. Ce qui s'est passé ensuite, nous le savons fort bien. C'est précisément après Camp David que la politique israélienne a pris une orientation encore plus nettement agressive et anti-arabe. Après cette transaction séparée, Tel-Aviv a annexé la partie est de Jérusalem et les Hauteurs du Golan, a perpétré son agression barbare contre le Liban et a resserré l'étau de son occupation des terres palestiniennes. Les dirigeants israéliens ne dissimulent pas que l'étape suivante sera l'annexion de la Rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza. Le peuple palestinien est transformé en otage collectif par les dirigeants israéliens et est victime des plans chauvins sionistes visant à créer un "Grand Israël". Une question se pose alors à bon droit : comment expliquer que l'agresseur ait pu ainsi se déchaîner, sûr de son impunité ? La réponse est simple : c'est parce qu'il compte, comme par le passé, sur ses partenaires et protecteurs de longue date que sont les Etats-Unis d'Amérique. Il est tout à fait évident qu'Israël n'aurait pu physiquement mener cette politique d'agression et d'expansion si les portes des arsenaux militaires américains ne lui étaient largement ouvertes, s'il ne bénéficiait du flot généreux et constant de l'aide américaine et si, après chaque raid d'agression, il ne voyait s'ouvrir au-dessus de lui l'ombrelle protectrice américaine, sur les plans politique et diplomatique.

109. Le même Gouvernement américain, qui estime qu'il coûte trop cher de s'occuper dans son propre pays des personnes âgées et des chômeurs, pense que ce n'est nullement un fardeau que d'accorder chaque année à Israël, à des conditions favorables ou sous forme de dons, une somme qui représente des milliers de dollars par Israélien. Etant donné que la guerre et l'agression coûtent cher, les tuteurs de Washington ont récemment décidé de récompenser leur protégé israélien pour l'aventure sanglante du Liban. Au cours de l'année fiscale, ils envisagent de porter le montant des crédits non remboursables à la moitié de l'aide militaire américaine à Tel-Aviv, qui s'élève à environ 2 milliards de dollars.

110. La guerre criminelle déclenchée par Israël contre les peuples libanais et palestinien est considérée par Washington comme l'occasion unique de modifier radicalement la carte politique du Moyen-Orient, conformément à ses intentions globales, et lorsqu'il s'agit des "intérêts vitaux des Etats-Unis", tels que les entendent les stratèges de Washington, tout le reste — le sang, les destructions, le génocide d'un peuple entier — passe à l'arrière-plan. Nous en voyons un témoignage éloquent dans un article publié dans le *New York Times* du 19 novembre dernier, par un amiral en retraite bien connu, M. Zumwalt qui, avec une franchise toute militaire, dit clairement ce que les politiciens et les diplomates américains n'osent pas toujours dire ouvertement : "Au sein

du Gouvernement... on admettait, dès le début de l'opération [au Liban], que les objectifs stratégiques d'Israël de cette guerre sont très proches des intérêts américains." On ne saurait être plus clair.

111. Au cours des événements du Liban, on a pu prendre nettement conscience de la nature de la politique américaine au Moyen-Orient. Les actes d'Israël s'inséraient totalement dans le cadre de cette politique bien que, parfois, à Washington, on ait prétendu froncer les sourcils face aux excès condamnables de son protégé. Soit dit en passant, l'enquête sur l'emploi par Israël de bombes-grappe fabriquées aux Etats-Unis contre la population civile libanaise qui fut annoncée avec tapage, en juin dernier, s'est perdue dans le dédale de la bureaucratie de Washington. Cependant, on a pu lire dans la presse que les 75 avions F-16 promis à Tel-Aviv par les Etats-Unis et dont on disait, pour détourner l'attention au moment où la guerre faisait rage au Liban, que la fourniture allait être arrêtée ont été envoyés en Israël dans les délais. Cela, bien entendu, n'est pas fortuit.

112. La politique de Washington au Moyen-Orient est dictée par le désir très franchement exprimé d'instaurer un contrôle sans partage, militaire et politique, sur les pays arabes et sur leurs ressources humaines et naturelles. C'est précisément dans ce but que, depuis la fin de la décennie précédente, on s'efforce d'implanter une présence militaire américaine puissante dans cette région, de la surcharger d'un réseau de bases militaires et d'y déployer, sous diverses appellations, l'avant-garde des notoires "forces de déploiement rapide". A cet égard, Israël, comme par le passé, fait le jeu de l'impérialisme américain. Le fait qu'Israël est un partenaire qui n'oublie pas ses propres "profits" ne contredit pas l'alignement de la politique israélienne sur les intérêts des Etats-Unis. L'alliance entre les Etats-Unis et Israël et les accords de coopération stratégique ont pour but de subjuguier le monde arabe et de le transformer en un champ d'expansion américaine.

113. Ceux qui désireraient prendre connaissance des plans ultimes de l'impérialisme américain au Moyen-Orient seraient bien avisés de lire un livre par M. A. Conant, intitulé *The Oil Factor in the United States Foreign Policy 1980-1990*<sup>2</sup>. Ce livre est paru, cette année, sous les auspices du Comité des relations étrangères. On y montre très clairement que cette politique consiste, avec l'aide des bases américaines et de la présence militaire américaine au Moyen-Orient, à transformer le pétrole arabe en une possession *de facto* des Etats-Unis.

114. Ce ne sont pas les Arabes, mais les Etats-Unis, qui se sont implantés au Moyen-Orient, qui doivent, selon le plan américain, décider du volume de la production de pétrole dans la région, des prix auxquels il doit être vendu et des pays où il doit être exporté. Il s'agit de rien moins que de recoloniser le Moyen-Orient et de contrôler ses ressources en pétrole.

115. On relève dans le livre un autre détail extrêmement curieux. Les Etats-Unis ont décidé de s'implanter dans la région non seulement aux dépens des intérêts des Arabes mais encore de ceux des pays d'Europe occidentale, que, dans ce domaine, ils considèrent des concurrents des Etats-Unis. Je sou-



ligne une fois encore que ce livre n'est pas le fruit d'un seul auteur. Il est le résultat de débats, d'analyses et de plans intervenus au sein d'une organisation privée de la politique étrangère américaine, à savoir le Conseil des relations internationales, qui est considéré depuis longtemps comme étant le Département d'Etat officieux des Etats-Unis. Il suffit de rappeler que les membres de ce conseil occupent près de la moitié des principaux postes de politique étrangère du gouvernement actuel, y compris la moitié de tous les postes de secrétaires d'Etat adjoints. En d'autres termes, ces calculs représentent la position pratique des Etats-Unis au Moyen-Orient pendant la présente décennie. Cela mérite d'être rappelé au moment où le Gouvernement de Washington essaie de se faire passer pour un artisan de la recherche d'un règlement de la question du Moyen-Orient, alors qu'il fait les yeux doux à certains pays arabes, s'efforçant de les attirer dans une transaction qui, de son propre aveu, n'est que la poursuite de la politique de Camp David.

116. Pour la grande majorité des Etats, la vérité irréfutable est qu'il ne saurait y avoir de paix durable et juste au Moyen-Orient sans qu'une solution ne soit trouvée à la question d'un Etat palestinien indépendant. La création d'un Etat arabe en Palestine relève de la responsabilité directe des Nations Unies, en vertu de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, du 29 novembre 1947. Or, dans le plan américain, il est clairement dit que les Etats-Unis s'opposent à la création de cet Etat.

117. Comme il ressort des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, il est largement reconnu que la question de savoir comment satisfaire les aspirations nationales du peuple palestinien ne peut trouver de réponse sans la participation de l'OLP. Cela a été reconnu par de nombreux Etats d'Europe occidentale. Cependant, le plan américain s'oppose à la participation de l'OLP à ce règlement. En fait, à Washington, on passe virtuellement sous silence la question de principe de la nécessité du retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes dont s'est emparé Israël en 1967.

118. Toutes les résolutions adoptées par l'ONU se fondent sur l'idée qu'une véritable sécurité au Moyen-Orient ne peut être que globale si l'on veut qu'elle s'applique à tous les Etats et peuples de la région. Or, dans les propositions américaines, tout est fonction de la seule sécurité d'Israël. Qui menace cette sécurité ? N'est-ce pas plutôt Israël, qui a si souvent agressé les pays voisins, fait régner une terreur massive, pratique le génocide contre le peuple palestinien, occupe le territoire d'autrui et n'a jamais dissimulé son intention de perpétuer cette occupation ? Si l'on parle de sécurité, ce sont bien les Arabes qui en ont avant tout besoin, particulièrement le peuple palestinien.

119. De nouveau, le plan américain contient des revendications prétentieuses et sans fondement selon lesquelles les Etats-Unis doivent jouer un rôle de premier plan dans les affaires du Moyen-Orient, un rôle d'arbitre qu'il s'arroge pour se donner le droit de dessiner la carte politique du Moyen-Orient. Ainsi, la prétendue initiative américaine ne fait que confirmer ce qu'à déclaré à cette tribune le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko,

“on continue de raisonner non pas en termes de paix, mais en termes de diktat et d'animosité à l'égard des Arabes” [13<sup>e</sup> séance, par. 109]. Leur objectif est de diviser les pays arabes, d'affaiblir leur lutte contre l'expansion américaine et israélienne et de leur imposer des décisions au seul profit des Etats-Unis et d'Israël.

120. Cependant, comme le montre l'expérience des dernières années, la tâche que se propose les Etats-Unis d'asservir les peuples arabes et de priver les Palestiniens de leur droit de décider de leur avenir n'est qu'un rêve impérialiste irréalisable. Personne ne peut renverser le cours de l'histoire.

121. L'incendie de la guerre, qui de nouveau s'est propagé l'été dernier au Liban, montre la nécessité de prendre immédiatement, en faisant preuve du sens des responsabilités, des mesures pour trouver une solution au problème du Moyen-Orient. L'Union soviétique s'est toujours prononcée pour un règlement global et radical du conflit au Moyen-Orient, qui se fonde sur les décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. C'est précisément ce que visent les propositions faites par l'Union soviétique le 15 septembre dernier [voir A/37/457] et qui peuvent se résumer comme suit.

122. Premièrement, il importe de respecter scrupuleusement le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires étrangers par l'agression, ce qui signifie qu'il faut rendre aux Arabes tous les territoires occupés par Israël depuis 1967 : les Hauteurs du Golan, la Rive occidentale du Jourdain, la bande de Gaza et les territoires libanais. Les frontières entre Israël et ses voisins arabes doivent être déclarées inviolables.

123. Deuxièmement, il importe dans la pratique de garantir le droit inaliénable du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant sur la terre de Palestine libérée de l'occupation israélienne, sur la Rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza. Les réfugiés palestiniens doivent avoir la possibilité, qui leur a été reconnue par les décisions de l'ONU, de retourner dans leurs foyers ou de recevoir des dommages appropriés pour compenser les biens qu'il ont perdus.

124. Troisièmement, la partie orientale de Jérusalem, qui a été occupée par Israël en 1967, doit être rendue aux Arabes et devenir partie intégrante de l'Etat palestinien. L'accès à toutes les parties de Jérusalem doit être garanti à ceux qui appartiennent aux trois grandes religions et l'accès aux Lieux saints de ces religions doit également être garanti.

125. Quatrièmement, tous les Etats de la région doivent avoir droit à une existence sûre et indépendante ainsi qu'au développement dans des conditions, bien entendu, de stricte réciprocité, car on ne saurait garantir la sécurité des uns en portant atteinte à la sécurité des autres.

126. Cinquièmement, l'état de guerre doit cesser et la paix doit être instaurée entre les Etats arabes et Israël, ce qui signifie que toutes les parties au conflit, y compris Israël et l'Etat palestinien, doivent s'engager à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des uns et des autres et à régler les différends qui peuvent surgir entre eux par des moyens pacifiques, par voie de négociation.

127. Sixièmement, des garanties internationales de règlement doivent être élaborées et appliquées. Le rôle de garant pourrait être assumé, par exemple, par les membres permanents du Conseil de sécurité ou par le Conseil de sécurité dans son ensemble.

128. Ce règlement global, véritablement juste et durable, ne peut intervenir que grâce à des efforts internationaux collectifs et sincères, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris, bien entendu, l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. L'Union soviétique a confirmé à maintes reprises sa volonté d'œuvrer dans ce sens et de coopérer avec tous ceux qui souhaitent contribuer à l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient. Voilà l'objectif de la proposition de l'Union soviétique tendant à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

129. Comme cela a été dit le 3 décembre à Moscou, lors de la rencontre des dirigeants soviétiques avec la délégation de la Ligue des Etats arabes, ayant à sa tête le roi Hussein, l'approche de l'Union soviétique en ce qui concerne la solution du problème du Moyen-Orient répond, en fait, aux principes qui ont été adoptés par la Conférence arabe au sommet de Fès à propos de ce règlement. Cette approche crée donc une possibilité réelle d'action concertée destinée à contribuer à une véritable paix dans cette région du monde. L'Organisation des Nations Unies, quant à elle, pourrait contribuer utilement à ce genre de règlement.

130. Un règlement immédiat et global du conflit du Moyen-Orient répondrait aux intérêts vitaux de tous les peuples de cette région. Par ailleurs, tout retard dans la réalisation de ce règlement, sous quelque prétexte que ce soit, et dont le but évident serait de servir les intérêts impérialistes, ne ferait qu'entraîner de nouveaux conflits militaires, causer des milliers de victimes et attiser davantage ce foyer de tension au Moyen-Orient qui constitue un danger pour le monde entier. Et si les événements devaient de nouveau prendre ce tour tragique, la responsabilité en incomberait non seulement aux dirigeants de Tel-Aviv, avec leurs ambitions expansionnistes démesurées, mais également à ceux qui les arment, qui les financent et qui leur assurent une couverture politique.

131. M. GOLOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous devons noter à nouveau que la situation déjà grave et exacerbée au Moyen-Orient s'est encore détériorée cette année et qu'elle constitue l'une des sources principales de tension dans le monde. Plus que jamais auparavant, il est maintenant clair que la politique d'agression d'Israël est l'obstacle principal sur la voie de la paix et de la sécurité de tous les peuples et de tous les Etats de la région.

132. Cette politique d'agression et d'expansion a fait de toute la région l'un des foyers de crise les plus dangereux. Cette politique viole le droit international, les principes de la Charte des Nations Unies et toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au problème du Moyen-Orient. En se comportant ainsi, Israël montre son mépris pour les résolutions, même pour celles qu'il avait considérées comme acceptables à certains moments.

133. Israël poursuit son occupation des territoires arabes en violation des décisions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. En outre, il est évident qu'Israël fait des plans pour annexer de nouveaux territoires. Cette politique d'expansion a entraîné de nouveaux actes d'agression et a causé des souffrances à des milliers de civils palestiniens et libanais au Liban, où l'on ne constate aucun signe de retrait. Dans le territoire palestinien occupé et dans le territoire syrien des Hauteurs du Golan, les mesures d'oppression et les mesures tendant à modifier le caractère national, démographique et administratif se sont intensifiées. Les violations massives et flagrantes des droits de l'homme et de toutes les normes du comportement international et le mépris total des décisions et des résolutions de l'ONU prouvent amplement qu'Israël, par sa politique dangereuse, s'efforce d'imposer sa volonté et sa domination dans la région.

134. Ce fait est d'autant plus dangereux qu'il coïncide avec l'aggravation actuelle de la situation internationale en général. C'est une tentative faite pour que la force prime le droit dans les relations internationales. C'est une nouvelle manifestation de la politique de force et de l'imposition de la volonté étrangère que le monde moderne constate de toutes parts.

135. La course aux armements et la politique du recours à la force, du renforcement et de l'expansion des sphères d'influence continuent de peser sur le monde. En conséquence, les crises existantes, au lieu d'être résolues, se renouvellent et s'exacerbent, alors que de nouvelles crises surgissent. En l'occurrence, la crise du Moyen-Orient est l'un des foyers de tensions exceptionnellement dangereux parmi tant d'autres.

136. Son aspect particulier réside dans le fait que c'est une crise qui évolue dans une région vulnérable du point de vue stratégique et située à la croisée des chemins entre l'Afrique et l'Asie, la Méditerranée et l'océan Indien. Toute détérioration de la situation dans cette région, par conséquent, a des conséquences plus profondes. C'est l'une des raisons pour lesquelles les pays non alignés n'ont cessé de souligner à quel point il est urgent et impérieux de résoudre la crise du Moyen-Orient.

137. L'évolution de la situation au Moyen-Orient, en particulier après la récente agression du Liban et les massacres qui s'ensuivirent, montre bien qu'il s'agit d'un conflit entre deux politiques mutuellement incompatibles. D'un côté, il y a la communauté internationale, les pays non alignés et les pays arabes qui s'efforcent de trouver la voie menant à une paix juste et durable, tenant compte de toutes les réalités régionales et mondiales. Cette politique, qui a été largement appuyée, a renforcé moralement et politiquement la lutte du peuple palestinien et de l'OLP. De l'autre côté, on s'ingénie à faire fi des efforts déployés pour trouver une solution juste et durable par un dialogue auquel participeraient, sur un pied d'égalité, tous ceux qui sont directement intéressés. Au lieu de faire des efforts constructifs dans le sens de la paix, on persiste dans la politique de la force et de la menace.

138. Il est inacceptable que le droit des uns soit exercé sur la base du déni de ce même droit aux autres. Le droit à l'existence des uns ne peut pas être garanti par la force, alors qu'il est refusé à d'autres. Nous soutenons que personne ne peut refuser le droit à une identité nationale et culturelle, le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant au peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime internationalement reconnu. Toute tentative visant à présenter une image déformée de la juste lutte d'un peuple en la plaçant dans le contexte de la rivalité entre les blocs est une politique digne de la période de la guerre froide. S'y livrer, c'est mettre en danger l'indépendance et la souveraineté de tous les peuples et de tous les pays de la région, y compris du peuple d'Israël lui-même.

139. Nous devons redoubler d'efforts pour rejeter la politique du fait accompli et pour arriver à une solution de la crise sur une base globale. La communauté internationale se doit d'œuvrer dans ce sens en s'attachant à parvenir à une reconnaissance toujours plus large des droits inaliénables du peuple palestinien, à rejeter les décisions illégales prises par Israël à propos du territoire syrien des Hauteurs du Golan et à défendre sans réserve la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et le statut de pays non aligné du Liban.

140. Les pays non alignés n'ont cessé de s'associer activement à ces efforts. Par ailleurs, la contribution toujours plus concrète d'autres pays est un autre signe encourageant, car elle est apportée sur la base du respect du principe de la non-acquisition de territoires étrangers par l'agression ou la force, de même que sur la base du droit de tous les peuples, sans exception, au libre progrès national et social. Ces principes sont repris par toutes les décisions importantes des organes des Nations Unies; leur dénominateur commun est le droit de tous les peuples, de tous les êtres humains, à décider librement de leur propre destin, et celui de tous les pays à exister, dans l'indépendance et la sécurité.

141. A l'occasion des réunions ministérielles extraordinaires du Bureau de coordination des pays non alignés, consacrées à la question de Palestine, qui se sont tenues au Koweït et à Nicosie, en avril et juillet de cette année respectivement, les pays non alignés ont à nouveau insisté sur le fait que la crise devait être résolue dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et sur la base de ses résolutions et décisions pertinentes. Pour eux, la réalisation d'un règlement global, juste et durable devrait se fonder sur la Charte des Nations Unies, de même que sur les résolutions et décisions adoptées en la matière par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

142. Nous estimons qu'en dépit des revers et des difficultés il existe bien un consensus au sein de la communauté internationale à propos de l'origine de la crise et des moyens d'y remédier. Les propositions faites dans différentes instances internationales et, plus particulièrement, les décisions importantes

prises lors de la douzième Conférence arabe au sommet de Fès, nous renforcent dans notre conviction que de nouveaux efforts communs doivent être déployés si nous voulons créer, aux Nations Unies, les conditions propices à une solution politique et pacifique de la crise, à la recherche de laquelle participeraient, activement et sur un pied d'égalité, toutes les parties intéressées. Il nous faut faire vite, car le temps presse au Moyen-Orient. Ainsi, l'Organisation mondiale s'acquitterait pleinement de sa responsabilité première qui lui commande d'œuvrer pour réaliser les justes aspirations du peuple palestinien, contribuant par là même à la mise en œuvre des principes dont dépendent la paix et la sécurité internationales.

143. La Yougoslavie a toujours été favorable à un règlement de la question de Palestine et de la crise du Moyen-Orient, basé sur les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la politique de non-alignement. Cela permettrait d'éliminer les conséquences de l'agression et d'assurer à tous les peuples et pays de la région une vie dans la paix et l'indépendance. Partant de ce point de vue, qui est aussi le sien dans tous les autres cas d'agression et de déni des droits fondamentaux des peuples, la Yougoslavie continuera d'appuyer toute initiative et tout effort tendant à jeter les bases d'un règlement d'ensemble juste et durable.

144. Un telle solution ne sera possible que si Israël retire ses troupes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem; que si le peuple palestinien peut exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'identité nationale, à la souveraineté et à la création d'un Etat qui lui soit propre; que si l'OLP participe sur un pied d'égalité à tous les efforts et à toutes les négociations visant à la recherche d'un règlement durable de la crise. Cela suppose la reconnaissance du droit de tous les peuples et pays de la région au progrès social, dans la sécurité, l'indépendance et la paix, à l'intérieur de frontières reconnues et à l'abri de la menace ou du recours à la force.

145. Nous espérons que le débat sur cette question conduira l'Assemblée générale à adopter, comme elle en a la responsabilité, les décisions qui s'imposent et qui permettront au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, tout en réglant de manière pacifique et durable la crise du Moyen-Orient et en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

*La séance est levée à 13 h 20.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Les délégations du Koweït, du Lesotho, de Maurice, du Panama et de la République centrafricaine ont informé ultérieurement le Secrétariat qu'elles avaient eu l'intention de voter en faveur du projet de résolution.

<sup>2</sup> Lexington Books, Lexington, Mass., 1982.